Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 11 (1931)

Rubrik: Voyages et sports d'hiver

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voyages et sports d'hiver

Sports d'Hiver

Réduction sur les prix des billets de transport, en Suisse

Pendant la période du 14 novembre 1931 au 31 mars 1932, d'importantes réductions seront de nouveau accordées, en Suisse, sur les prix des billets, pour faciliter l'exercice des sports d'hiver. Les stations de la plupart des entreprises de transport suisses émettront des billets dits de sports pour des trajets d'au moins 20 kilomètres de tarif à destination des stations de sports d'hiver entrant en considération. Ces billets seront délivrés le samedi et le dimanche ainsi que les 24, 25, 31 décembre et le 1er janvier à tous les intéressés qui en feront la demande; ils ne seront valables, pour l'aller, qu'à ces dates-là; pour le retour, le dimanche et le lundi (toute la journée). Les billets de sports d'hiver vendus les 24 et 25 décembre, ainsi que les 31 décembre et 1er janvier, pourront être utilisés jusqu'au lundi suivant inclusivement. Il y a, en particulier, lieu de remarquer que, pour le retour les porteurs desdits billets pourront disposer maintenant de la journée du lundi entière, contrairement à l'hiver précédent, où cette partie du voyage devait s'effectuer jusqu'à midi au plus tard.

Dans la règle, les billets de sports d'hiver ne sont valables que pour l'aller et le retour par la même voie. Pour certaines relations cependant, des billets de ce genre seront émis qui donneront le droit au voyage d'aller par une station de sport et celui du retour par une autre station.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les prospectus spéciaux pour sports d'hiver que l'on peut se procurer gratuitement aux guichets de toutes les grandes gares et stations de Suisse, ainsi qu'à l'Agence officielle des chemins de fer suisses, 37, boulevard des Capucines, Paris.

Le champ de neige des Parisiens

Reliées à la capitale par de nombreux trains rapides de jour et de nuit, les *Vosges alsaciennes* ont été très justement surnommées : le champ de neige des Parisiens. Les amateurs de sport trouveront de magnifiques terrains de sports d'hiver au *Hohwald* (600 m.), au *Champ du Feu* (1.099 m.), au *Struthof* (710 m.), au *Lac Blanc* (1.054 m.), à la *Schlucht* (1.139 m.), au *Hohneck* (1.361 m.), au *Markstein* (1.240 m.), au *Grand Ballon* (1.424 m.), et au *Ballon d'Alsace* (1.242 m.).

Pour tous renseignements sur les villégiatures d'automne et d'hiver, les moyens de communication, les billets spéciaux à prix réduit, s'adresser aux *Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine,* 2, avenue Portalis, Paris (8e), (Agence Saint-Augustin), ou à Strasbourg : 3, boulevard du Président-Wilson.

N. B. — Pendant la période d'engagement, un bulletin sera affiché à l'Agence Saint-Augustin, indiquant les hauteurs de neige, la température, l'état du ciel et la qualité de la neige.

Billets aller et retour de famille

sur les sept réseaux de chemins de fer français les chemins de fer algériens P.-L.-M. et les chemins de fer tunisiens.

Sur demande faite quatre jours à l'avance, des billets d'aller et retour spéciaux de 1re, 2e, 3e classes sont délivrés dans toutes les gares des réseaux d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Nord, P.-O., P.-L.-M. et la plupart de celles du Midi pour toute gare des réseaux Algériens de l'Etat et du P.-L.-M., des Chemins de fer tunisiens et de Sfax-Gafsa ou *vice-versa,* sous condition d'un parcours aller et retour d'au moins 200 kilomètres sur les réseaux métropolitains.

Trois membres au moins de la famille — dont le chef de famille ou sa femme — doivent se déplacer. Dans ce minimum, les enfants jusqu'à trois ans et les domestiques n'entrent pas en ligne de compte et deux enfants de 3 à 7 ans ne comptent que pour un voyageur.

Ces billets donnent droit au transport en chemin de fer en France et en Algérie ou Tunisie, mais non à la traversée.

Les ports d'embarquement ou de débarquement doivent être Marseille, Sète, Port-Vendres, Alger, Bône, Bougie, Oran, Philippeville, Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax; ils peuvent être différents à l'aller et au retour.

Les billets délivrés jusqu'au 14 juin 1932 sont valables 45 jours et leur validité peut être prolongée de deux fois 30 jours.

Les deux premières personnes paient le plein tarif à l'aller et au retour, mais la troisième bénéficie d'une réduction de prix de 50 0/0; la quatrième et les suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville des Grands Réseaux de Chemins de fer français, aux agences de voyages, etc.

La nuit... vous serez mieux en couchettes!

N'oubliez pas, si vous voyagez de nuit sur le Réseau de l'Etat, que de nombreux trains comportent des voitures couchettes de toutes classes.

C'est le confort à portée de tous puisque, pour les plus longs parcours, vous n'avez à acquitter qu'un supplément de :

En hiver : 33 fr. 80 en 1re classe; 27 fr. 05 en 2e classe; 22 fr. 55 en 3e classe.

En été : 42 fr. 80 en 1re classe; 36 fr. 05 en 2e classe; 31 fr. 55 en 3e classe.

En outre, si vous revenez d'Angleterre par le service de nuit Newhaven-Dieppe, vous avez la faculté de rester dans votre couchette jusqu'à 7 h. 30 bien que votre train entre en gare de Paris-Saint-Lazare à 5 h. 23.

Tous renseignements désirables vous seront donnés dans les gares du Réseau de l'Etat.